



CERTIPHYTO Décideur en entreprise non soumise à agrément

Renouvellement

Pour le renouvellement du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément »

Public

Les personnes qui décident, achètent, organisent et/ou appliquent des produits phytosanitaires dans les exploitations agricoles, les collectivités territoriales, les instituts techniques agricoles et les infrastructures logistiques.

- Pré requis : savoirs de base (lire, écrire, compter)
réaliser la formation entre 6 et 2 mois avant la date d'échéance de validité du certificat en cours (*fournir une copie du certificat pour l'inscription à la formation*)

Objectifs

1. Connaître l'évolution de la réglementation phytosanitaire
2. Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées.
3. Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires et connaître les stratégies visant à réduire leur utilisation.

Programme de la formation

- Réglementation et sécurité environnementale : évolution et actualisation du cadre réglementaire ; plan ECOPHYTO ; encadrement des pratiques ; risques pour l'environnement ; pratiques et aménagements pour la prévention des risques ; gestion des effluents et déchets phytosanitaires.
- Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public : rappel sur dangerosité des produits ; situations exposantes au danger avant, pendant et après l'application ; principales mesures de prévention et de protection ; espaces ouverts au public ; conduite à tenir en cas d'intoxication.
- Réduction de l'usage et méthodes alternatives : surveillance et prise de décision ; BSV ; Protection Intégrée ; méthodes de lutte alternatives, produits de biocontrôle, pratiques agroécologiques.

Pédagogie et validation de la formation

- Supports de formation adaptés et actualisés : diaporama, études de cas, vidéos, échanges sur l'expérience des participants
- QCM d'auto-évaluation
- Attestation de formation remis en fin de formation

Formateur

- Yannick ROBERT, formateur avec plus de 10 ans d'expérience en santé du végétal

Durée de la formation : **1 jour**

10 à 12 participants

Tarif : nous consulter *

* prise en charge totale pour les personnes éligibles au financement VIVEA et à jour de leur contribution.

Contacts

Marlène MARQUIER – 02 62 45 20 00 – 06 92 91 02 32 – fdgdon.itf@gmail.com
Yannick ROBERT – 06 92 28 85 96 – formation.fdgdon974@gmail.com

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

23, rue Jules Thirel Cour de l'usine Savannah - 97460 Saint-Paul
Ile de La Réunion

Tél. 0262 45 20 00 Fax 0262 45 25 42

ORGANISME DE
FORMATION
N° 98 97 02 110 97



AGRÉMENT N° RE00280
Pour la distribution de produits
phytopharmaceutiques